COMMUNIQUÉ

Violences faites aux femmes : un combat de par le monde.

Dans un contexte où les féminicides perdurent, où le masculinisme, basé sur la détestation des femmes, prend un essor dramatique, notamment par le biais des réseaux sociaux, la lutte contre toutes les violences faites aux femmes, qu'elles soient physiques, psychologiques, institutionnelles, politiques, culturelles ou religieuses, reste plus que jamais un devoir impératif.

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, la Fédération française du Droit Humain réaffirme ainsi avec force son engagement en faveur de ses valeurs fondatrices : l'égalité entre les femmes et les hommes, la liberté et la dignité humaine. Défendant les principes de liberté absolue de conscience, d'égalité des droits et de fraternité universelle, les membres de la Fédération française du Droit Humain ne peuvent accepter que des femmes soient encore persécutées, réduites au silence et privées de leur identité dans le monde. En un mot, déshumanisées.

Cette déshumanisation violente prend de multiples visages. Dernièrement, elles ont même pris la forme d'une interdiction de parler ou de chanter et sont allées jusqu'à nier aux femmes le droit d'être elles-mêmes et de porter leur nom.

En Iran, la voix d'une femme peut lui coûter sa liberté et son intégrité physique.
Pour avoir donné, en décembre 2024, un concert diffusé sur Internet sans porter le voile obligatoire, la chanteuse iranienne Parastoo Ahmadi a été condamnée à 74 coups de fouet. Cette peine a été exécutée le 23 novembre 2026,selon les informations rapportées par la presse. Son seul crime est d'avoir chanté, librement, sans se soumettre à une injonction vestimentaire imposée par le pouvoir.

En Afghanistan, c'est jusqu'au nom des femmes que l'on cherche à faire disparaître.
Dans la province de Balkh, les autorités talibanes ont ordonné que les noms des femmes ne figurent plus sur les documents officiels et les dossiers médicaux. Cette mesure, au-delà du symbole de l'effacement organisé des femmes dans la société afghane, met également en péril leur santé.

Ces situations récentes, aussi différentes soient-elles, révèlent une même volonté : contrôler les femmes, leur corps, leur parole et leur existence. Pour la Fédération française du Droit Humain, aucune tradition, aucune croyance, aucune idéologie ne saurait justifier une telle négation des droits humains fondamentaux.

La lutte contre les violences faites aux femmes ne peut se satisfaire de déclarations d'intention. Elle exige du courage politique, y compris dans notre pays et en Europe. Une mobilisation permanente de la société civile et une solidarité internationale sans complaisance sont également fondamentales. Car comment ne pas interroger la responsabilité et la cohérence des institutions internationales ? Le 11 novembre 2026, l'Assemblée générale des Nations Unies a de nouveau élu la République islamique d'Iran comme membre du comité de programme et de coordination de l'ONU, pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2027. Une décision qui intervient alors même que les atteintes aux droits fondamentaux des femmes iraniennes continuent de susciter une indignation internationale.

Comment accepter qu'un État qui inflige des châtiments corporels aux femmes pour avoir exercé leur liberté d'expression puisse participer à une instance appelée à examiner les programmes et les priorités de travail de l'Organisation des Nations unies ? Il ne s'agit pas de remettre en cause le principe du dialogue international et de la diplomatie, mais de rappeler qu'aucune légitimité institutionnelle ne devrait exonérer un État de ses responsabilités en matière de droits humains.

En ce 25 novembre 2026, la Fédération française du Droit Humain lance un appel à la mobilisation citoyenne et institutionnelle pour que toutes les femmes, partout dans le monde, puissent vivre libres, disposer de leur corps, faire entendre leur voix, porter leur nom et choisir leur destin.

Paris, le 25 novembre 2026.

La Fédération Française
de l'Ordre Maçonnique Mixte International
LE DROIT HUMAIN